

Pour en revenir au ministère et à son échec, et je le répète, je n'éprouve aucun plaisir à le critiquer, si je le fais avec regret et même un peu d'agressivité, c'est que cela s'impose. J'estime que l'abolition des disparités régionales doit être l'un des principaux objectifs du gouvernement et du Parlement. Ce sont les échecs très nets du ministère à cet égard et d'absence de tout plan et de toute stratégie pouvant nous laisser quelque espoir qui nous ont poussés à inscrire la présente motion au *Feuilleton*.

Si le ministère, quelque déclaration du ministre, un organisme nouvellement créé ou un dispositif quelconque pouvaient nous donner le moindre indice d'une planification, et que nous puissions savoir en quoi elle consiste, j'accepterais peut-être de m'en tenir à cela et d'attendre dix ans pour constater les résultats. Il n'y a cependant rien qui permette d'espérer une nouvelle orientation des politiques et programmes du ministère. Il n'y a pas le moindre indice de plan ou stratégie, et tout laisse croire à la perpétuation de l'échec. Je voudrais suggérer sept principes directeurs, propositions ou objectifs précis que devrait se fixer ce ministère s'il veut avancer vers la solution de ce problème tenace, presque insoluble que posent les disparités régionales et le sous-développement.

D'abord, monsieur l'Orateur, je dis que pour réussir tant à court qu'à long terme, il faut mettre au point un plan, une stratégie industrielle et économique adaptée aux régions sous-développées du Canada, mais le plan seul ne produira pas grand-chose non plus. Ce plan doit se greffer à un plan national en vue de l'utilisation et de la répartition des ressources, de sorte que, par exemple, il y ait un rapport entre la mise en valeur de l'industrie des pâtes et papiers dans une région et une industrie semblable dans une autre région afin que le travail accompli dans une région ne nuise pas à une autre région du pays, parce que c'est là où réside la régression qui conduit à l'échec au lieu de la progression productive. Nous avons donc besoin d'un ensemble d'objectifs définis adaptés à chaque région, aux ressources humaines et naturelles de cette région. Nous n'avons pas besoin qu'on construise des monuments en l'honneur de Joey Smallwood ou d'autres. Nous avons besoin qu'on crée des industries génératrices d'emplois, une économie qui encourage l'emploi à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, en rapport avec les capacités et ressources humaines et matérielles de ces régions.

En second lieu, je recommande qu'on axe le programme du ministère vers la constitution et la conservation de collectivités viables, au lieu de s'occuper d'entreprises dont l'objectif principal est de réaliser des bénéfices. Si ces régions sous-développées du Canada étaient propices aux entreprises fructueuses, les sociétés y seraient accrues sans que le ministre ait besoin de leur offrir des centaines de millions de dollars. Elles s'y trouveraient à cause de la perspective de bénéfices à réaliser. Si elles n'y sont pas, c'est qu'elles ne peuvent réaliser dans ces régions des bénéfices au niveau qui les intéresse. Par conséquent, il faut réorienter le programme tout entier vers la création de collectivités humaines, au lieu de s'occuper des bénéfices à réaliser.

Troisièmement, il faut modifier et la substance et l'orientation du programme d'expansion économique régionale, afin de rendre possible, partout où cela s'impose, l'entrée en lice directe des investissements publics ou d'une combinaison d'investissements publics et privés. La politique consistant à attirer les sociétés privées au moyen d'appâts s'est soldée par un échec au cours de ces 100 dernières années et elle échouera également à l'avenir,

pour la bonne raison que si l'on pouvait rendre suffisamment profitables les investissements dans les régions défavorisées, les sociétés s'y seraient déjà implantées sans les appâts. En fait, je pense qu'un grand nombre d'entreprises auraient été créées dans ces régions sans les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, et que les subventions n'ont fait qu'augmenter les bénéfices de ces sociétés, qui sont pour la plupart des sociétés étrangères, au lieu de promouvoir l'essor économique local. Pour que ce programme soit efficace, il est nécessaire de prévoir une participation directe de l'État sous une forme ou sous une autre, et ce dans le but de fournir aux Canadiens habitant ces régions la possibilité de jouir des mêmes conditions de vie que leurs compatriotes dans les autres parties du pays.

Quatrièmement, la politique des subventions, prêts et concessions aux corporations privées devrait être modifiée de façon que, dans une entreprise, les investissements en actions de participation égalent les subventions du gouvernement pour que le public puisse exercer un contrôle suffisant sur les opérations et les objectifs.

Cinquièmement, tout ceci signifie également que le ministère doit jouer un rôle d'initiateur de projets et de programmes plutôt que de se contenter de répondre aux demandes de subventions. C'est un changement très important qu'il faut effectuer au ministère. Celui-ci devrait mettre sur pied des programmes et encourager les industries, les entreprises, l'économie du type qui s'impose au lieu d'attendre les demandes.

Sixièmement, je crois qu'il est urgent de mettre en place de nouveaux mécanismes qui favoriseraient la participation directe des provinces—non indirecte, ni purement consultative—et des organismes privés à l'élaboration du programme industriel et économique. Pour ce qui est de la représentation aux commissions et organismes de consultation ou d'aide dans le cadre de ce travail, il doit y avoir des mesures qui empêchent les conflits d'intérêts privés, comme on le constate à la commission consultative dont dispose actuellement le ministre.

En septième et dernier lieu, monsieur l'Orateur, par souci d'efficacité, mon parti croit qu'un véritable programme de développement régional exige que la Corporation de développement du Canada soit réorganisée et restructurée de façon à devenir un organisme comptable au Parlement, par l'entremise du gouvernement, et que la loi devrait stipuler qu'une partie importante des investissements doit provenir de sociétés et de particuliers. Le rôle de cette corporation doit être redéfini et, de fonds mutuel d'investissement indépendant qu'elle est maintenant et qui en fait un organisme socialement inutile, elle doit devenir créatrice de planification et d'investissements de développement, particulièrement dans les régions moins développées du pays.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, je ne connais aucune tâche de ce Parlement ou du gouvernement central qui soit plus urgente, plus importante, plus nécessaire du point de vue social et plus impérieuse du point de vue moral que celle d'instaurer l'égalité des chances et des conditions à l'échelon du pays. Voilà ce que nous croyions que le premier ministre entrevoyait en 1968, à l'époque de ses promesses, voilà ce que nous croyions que le gouvernement avait en vue lorsqu'il a créé le ministère de l'Expansion économique régionale. C'est parce que le ministère n'a rien fait de ce qu'on attendait de lui et que rien n'indique qu'il ait modifié ses politiques ou ses programmes ou pris des dispositions pour assurer l'égalité au Canada que nous reprochons et au ministère et au